

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 66.692.561 DT, un actif net de 65.361.874 DT et un résultat net bénéficiaire de 2.525.836 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (IS As) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP

OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce

que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et réglementations

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 88,27% de l'actif total au 31 décembre 2021.

Nous signalons également que le « FCP OPTIMA » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2021, des titres émis par des OPCVM qui représentent 17,62% de son actif net arrêté à la même date, soit 12,62% en dépassement du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 21 février 2022

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		58 868 629	49 614 641
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	58 868 629	49 614 641
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		7 823 773	13 343 906
a - Placements monétaires	3.2	6 856 532	6 982 074
b - Disponibilités	3.3	967 241	6 361 832
AC 3 - Créances d'exploitation		159	159
a - Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		66 692 561	62 958 706
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	98 784	93 487
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	1 231 903	29 182
TOTAL PASSIF		1 330 687	122 669
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	62 926 085	61 681 676
CP 2 - Sommes distribuables		2 435 789	1 154 361
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 435 789	1 154 361
ACTIF NET		65 361 874	62 836 038
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 692 561	62 958 706

ÉTAT DE RÉSULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	2 492 501	1 144 782
a - Dividendes		2 492 501	1 144 782
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	397 368	460 198
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 889 869	1 604 980
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-385 458	-368 726
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 504 411	1 236 254
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-68 622	-81 893
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 435 789	1 154 361
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 435 789	1 154 361
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-977 156	-3 810 460
* +/- values réalisées sur cessions de titres		1 116 529	464 870
* Frais de négociation de titres		-49 326	-41 434
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	2 525 836	-2 232 663

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	2 435 789	1 154 361
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-977 156	-3 810 460
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	1 116 529	464 870
d - Frais de négociation de titres	-49 326	-41 434
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 525 836	-2 232 663
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT	2 525 836	-2 232 663
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	62 836 038	65 068 647
b - En fin d'exercice	65 361 874	62 836 038
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	130,724	125,672
TAUX DE RENDEMENT	4,02%	-3,43%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2021 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
TOTAL	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du « FCP OPTIMA » ont été arrêtés, au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins- potentielles	% de l'Actif	% de net	% du Capit l'ème
Actions cotées :		57 547 198	47 350 882	-10 196 316	71,00	72,44	-
- BNA	508 644	5 543 036	3 967 932	-1 575 104	5,95	6,07	0,008
- BIAT	16 553	997 461	980 335	-17 126	1,47	1,50	0,000
- ATTIJARI BANK	100 500	3 617 748	3 056 607	-561 141	4,58	4,68	0,002
- UIB	133 227	2 762 440	2 089 666	-672 774	3,13	3,20	0,004
- BH	350 331	5 032 360	3 289 958	-1 742 402	4,93	5,03	0,007
- ATB	150 000	638 052	343 500	-294 552	0,52	0,53	0,002
- STB	1 151 042	9 190 117	3 392 121	-5 797 996	5,09	5,19	0,007
- BT	180 376	1 215 714	990 264	-225 450	1,48	1,52	0,001
- TUNIS-RE	441 890	3 517 494	3 094 114	-423 380	4,64	4,73	0,022
-BH ASSURANCES	35 112	863 692	1 667 820	804 128	2,50	2,55	0,013
- EURO-CYCLES	70 000	1 607 278	2 244 340	637 062	3,37	3,43	0,008
- SAH	361 340	4 030 220	4 020 992	-9 228	6,03	6,15	0,006
- SOMOCER	250 401	460 738	210 337	-250 401	0,32	0,32	0,006
- SOTUVER	220 945	1 358 331	1 611 131	252 800	2,42	2,46	0,007
- TPR	284 970	1 228 446	1 225 371	-3 075	1,84	1,87	0,006
- CARTHAGE CEMENT	150 000	334 500	198 150	-136 350	0,30	0,30	0,000
- ONE TECH HOLDING	300 000	2 662 635	2 601 300	-61 335	3,90	3,98	0,004
- MODERN LEASING	87 500	441 958	126 875	-315 083	0,19	0,19	0,013
- HANNIBAL LEASE	24 564	144 021	71 481	-72 540	0,11	0,11	0,002
- ATL	499 999	1 380 758	909 998	-470 760	1,36	1,39	0,015
- SIMPAR	15 402	638 435	549 343	-89 092	0,82	0,84	0,014
- ESSOUKNA	65 000	435 737	119 665	-316 072	0,18	0,18	0,013
- CITY CARS	49 283	439 541	538 367	98 826	0,81	0,82	0,003
- UNIMED	99 966	949 032	735 450	-213 582	1,10	1,13	0,003
- SFBT	200 000	2 029 389	3 641 800	1 612 411	5,46	5,57	0,001
- DELICE HOLDING	44 140	642 841	659 452	16 611	0,99	1,01	0,001
- MAGHREBIA	10 000	555 000	638 830	83 830	0,96	0,98	0,002
- POULINA GH HOLDING	112 871	1 378 728	1 285 826	-92 902	1,93	1,97	0,001
- TUNISAIR	401 000	324 319	228 570	-95 749	0,34	0,35	0,004
- TEL NET HOLDING	12 000	104 200	99 360	-4 840	0,15	0,15	0,001
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	-
- STAR	4 040	541 423	492 840	-48 583	0,74	0,75	0,002

- SOTRAPIL	88 588	1 150 900	1 137 913	-12 987	1,71	1,74	0,021
- SOTIPAPIER S.A.	199 995	1 116 293	1 131 172	14 879	1,70	1,73	0,007
Titres OPCVM :		11 571 024	11 517 727	-53 297	17,27	17,62	-
- SICAV BHO	37 321	3 911 244	3 886 833	-24 411	5,83	5,95	-
- SICAV L'EPARGNANT	36 979	3 883 160	3 871 368	-11 792	5,80	5,92	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	35 310	3 776 620	3 759 526	-17 094	5,64	5,75	-
Droits :		28	20	-8	-	-	-
- BNA DA 1/55 150419	48	11	-	-11	-	-	-
- SIAME DA 160721	3	1	-	-1	-	-	-
- SFB19	4	16	20	4	-	-	-
Total en Dinars		69 118 250	58 868 629	-10 249 621	88,27	90,07	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	8 070 809
OPCVM	11 784 573
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 404 996
Total en Dinars	22 260 378

▪ **Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	6 334 238	7 440 465	1 106 227
OPCVM	3 290 000	3 300 303	10 303
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 404 996	-	-
Total en Dinars	12 029 234	10 740 768	1 116 530

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Certificats de dépôt	7 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-195 638	-21 089
Intérêts courus sur certificats de dépôt	52 170	3 163
Total en Dinars	6 856 532	6 982 074

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2021 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
CD141121/130522 BH	6	7,24%	180 J	2 916 155	2 938 514	4,41
CD141121/130522 BNA	4	7,24%	180 J	1 944 103	1 959 009	2,94
CD141121/130522 STB	4	7,24%	180 J	1 944 103	1 959 009	2,94
Total en Dinars				6 804 361	6 856 532	10,29

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Compte courant de gestion	967 241	479 057
Sommes à l'encaissement	-	6 468 956
Sommes à régler	-	-586 181
Total en Dinars	967 241	6 361 832

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	32 928	31 162
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	32 928	31 162
Dépositaire (STB Bank)	32 928	31 163
Total en Dinars	98 784	93 487

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Honoraires à payer(*)	14 063	23 881
Conseil du Marché Financier (CMF)	5 481	5 301
Rachat en bourse	1 212 359	-
Total en Dinars	1 231 903	29 182

(*) Voir Note 4.4 ci-après.

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital au début de l'exercice :	61 681 676	62 487 811
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 681 676	12 487 812
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	62 926 085	61 681 676
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 836 038	15 068 700
-Frais de négociation de titres	-49 326	-41 434
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	-977 156	-3 810 460
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 116 529	464 870
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	1 884 135	606 408
Revenus des titres OPCVM	608 366	538 374
Revenus des bons du Trésor	-	-
Total en Dinars	2 492 501	1 144 782

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des certificats de dépôt	397 368	460 188
Revenus des placements à terme	-	10
Total en Dinars	397 368	460 198

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	256 972	245 818
Rémunération du Dépositaire	128 486	122 908
Total en Dinars	385 458	368 726

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Redevance CMF	64 243	61 454
Honoraires (*)	4 246	19 801
Impôts et taxes	105	120
Autres (frais de publication CMF...)	28	518
Total en Dinars	68 622	81 893

(*) L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2021 devrait se faire sur la base des honoraires de l'exercice 2020. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien des honoraires de l'exercice 2020 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné une majoration du passif comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 9.818 DT. Afin de régulariser cette situation, l'abonnement des honoraires d'audit de l'exercice 2021 par le système d'information de gestion a été minoré pour le même montant, ce qui a eu pour effet de majorer la valeur liquidative de 0,020 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	2 435 789	1 154 361
Résultat non distribuable (*)	90 047	-3 387 024
Total en Dinars	2 525 836	-2 232 663

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</i>	-977 156	-3 810 460
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	1 116 529	464 870
<i>Frais de négociation de titres</i>	-49 326	-41 434
Total en Dinars	90 047	-3 387 024

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	5,780	3,210	6,086	5,200	4,617
Charges de gestion des placements	-0,771	-0,737	-0,758	-0,782	- 0,694
Revenu net des placements	5,009	2,473	5,328	4,418	3,923
Autres charges	-0,137	-0,164	-0,166	-0,168	- 0,140
Résultat d'exploitation	4,872	2,309	5,162	4,250	3,783
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	4,872	2,309	5,162	4,250	3,783
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1,954	-7,621	-0,884	1,921	5,711
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,233	0,930	-1,647	1,840	0,471
Frais de négociation de titres	-0,099	-0,083	-0,085	-0,171	-0,116
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Résultat net de l'exercice	5,052	-4,465	2,546	7,841	9,850
Résultat non distribuable de l'exercice	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,180	-6,774	-2,616	3,591	6,066
Valeur liquidative	130,724	125,672	130,137	127,592	119,751

5.2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,10%	0,13%	0,13%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	1,88%	4,09%	3,27%	3,27%

5.3 REMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du « FCP OPTIMA » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le « FCP OPTIMA ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du « FCP OPTIMA » ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.